

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 26 février 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
20.02.2026
Date d'affichage
20.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme
BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M.
GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET
Jérémy, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusé :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, excusée,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2026.17

Objet de la délibération

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant le projet de budget primitif 2026 pour le budget principal, joint en annexe ;

Considérant que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les documents, lors de leur diffusion au public, seront accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du BP 2026 ;

Considérant, d'autre part, que dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, l'instruction qui l'accompagne prévoit que l'article L.5217-10-6 du CGCT trouve à s'appliquer à la commune ayant adopté la nomenclature M57 ;

Considérant que cet article permet au Conseil municipal d'autoriser le Maire, par délégation, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ; que cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections ; et qu'elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques, ces dispositions contribuant à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle ;

Considérant que l'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ; et que cette délégation doit être délibérée conjointement au vote du budget ou d'une décision modificative ;

Aussi,

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil municipal durant la séance du 22 janvier 2026 et le débat d'orientation budgétaire qui s'en est suivi en séance ;

Vu la maquette du budget primitif 2026 du budget principal de Morillon, présentée en annexe, et qui a été adressée au Conseil municipal par courriel en date du 13 février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 11 février 2026 ;

Après examen de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, chapitre par chapitre conformément à la réglementation et aux orientations fixées par le Conseil municipal ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

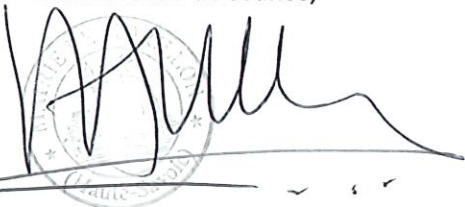
		Dépenses 2026	Recettes 2026	Solde d'exécution
CRÉDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	5 025 914,34	4 656 901,85	-369 012,49
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	369 012,49	369 012,49
RESTES À REALISER N-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 025 914,34	5 025 914,34	0,00
CRÉDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	2 734 268,79 s	2 734 268,79	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	1 778 289,12	1 523 711,45	-254 577,67
RESTES À REALISER N-1	Section d'investissement	674 864,10	929 441,77	254 577,67
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 187 422,01	5 187 422,01	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ 2026 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	Section de fonctionnement	5 025 914,34	5 025 914,34	0,00
	Section d'investissement	5 187 422,01	5 187 422,01	0,00
	TOTAL CUMULÉ	10 213 336,35	10 213 336,35	0,00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'assurer l'exécution du présent budget primitif.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire de séance,

A black ink signature of Martin Girat, written over a circular official stamp of the commune of Morille, Haute-Savoie.

Martin GIRAT

Le Maire,

A blue ink signature of Simon Beerens-Bettex, written over a circular official stamp of the commune of Morille, Haute-Savoie.

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.